

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Eric VALLIER.

Absent avec pouvoir : Alain MAYET

Absente : Dominique DINNE

Délibérations

1. Participation financière de la Commune pour l'installation de la sonorisation pour la commémoration du Pas de l'Aiguille en 2016 et 2017

M. le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer 50 € pour l'année 2016 et 50 € pour l'année 2017, pour l'installation de la sonorisation pour la commémoration du Pas de l'Aiguille.

Commentaire : les années suivantes, il sera demandé à la Communauté de Communes du Trièves de mettre gratuitement à disposition leur matériel de sonorisation, par l'intermédiaire des Skieurs du Mont Aiguille.

Adoptée à l'unanimité

2. Révision des tarifs 2017 aires d'accueil camping cars Passières et Richardière

Le prix du stationnement des camping cars sur les aires d'accueil de Passières et de Richardière est revu et fixé à :

- **5 € à compter du 01/09/2017.**

Commentaire : une réunion avec la commission tourisme est envisagée.

8 voix pour, 1 voix contre

3. Délibération Modificative de Crédit – M49 Eau et Assainissement

Suite à l'achat de :

- | | | |
|-----------------|--------------------|-----------------|
| - la mini-pelle | pour un montant de | 15 960.00 € TTC |
| - les rampes | pour un montant de | 648.00 € TTC |
| - la découpeuse | pour un montant de | 1 032.19 € TTC |

Il y a lieu d'effectuer l'écriture comptable suivante :

- | | |
|----------------------------------|----------|
| - 2313 Immobilisation Corporelle | - 18 000 |
| - 2454 Outillage Industriel | + 18 000 |

Adoptée à l'unanimité

4. Contrat de maintenance pour la station micro centrale du bâtiment foyer de ski de fond

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de contrat de maintenance par l'entreprise Rhône Alpes Assainissement.

- durée du contrat : 3 ans
- montant : 200 € / an

Adoptée à l'unanimité

5. Nomination des délégués de l'Association Foncière Pastorale de Combeau

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Combeau.

Après délibération,

- **M. Yann SOURIAU** est nommé délégué titulaire.
- **M. Michel JAY** est nommé délégué suppléant.

Adoptée à l'unanimité

6. Demande d'adhésion au SIGREDA des communes de Claix, St Paul de Varces et du Syndicat Intercommunal du Lavanchon

M. le Maire rappelle que la Loi MAPTAM (*Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles*) entrée en vigueur en janvier 2014, prévoit une rénovation de la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. A ce titre, la loi crée la compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations*).

A compter du 1er janvier 2018, cette compétence est attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à Fiscalité Propre. Cette compétence peut être transférée par l'EPCI à fiscalité propre à un syndicat mixte compétent comme le SIGREDA.

Dans le cadre de l'organisation de cette compétence, lors de son comité syndical du 12 juillet 2017, le SIGREDA s'est prononcé favorablement à l'adhésion des communes de Claix, St Paul de Varces et du Syndicat intercommunal du Lavanchon.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Sur le rapport de M. Le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide à l'unanimité :

- d'accepter les adhésions des communes de Claix, St Paul de Varces et du Syndicat intercommunal du Lavanchon au SIGREDA

Adoptée à l'unanimité

7. Réfection de la bergerie de Chamousset

M. le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de rénover la bergerie de Chamousset.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de réfection de la bergerie de Chamousset pour obtenir une subvention de 75 % du Plan Pastoral Territorial.

Adoptée à l'unanimité

Divers

1. Point sur l'effectif à l'école primaire de Chichilienne

L'effectif devrait rester stable pendant les 3 années à venir.

2. Projet de reconstitution historique des combats du pas de l'Aiguille

Ce projet est envisagé pour 2019.

3. Projet construction bâtiment agricole / David Médinger

Nécessité de s'informer sur les possibilités de création d'une zone artisanale, dans le cadre de la loi Montagne et du Règlement National d'Urbanisme.

4. Demande de plantation d'une haie par Thomas Paquier

Accord de principe pour plantation d'une haie sur le terrain communal avec engagement de Thomas Paquier à l'entretenir.

A étudier sur place.

5. Projet « Le Vrai du Fau »

Le Conseil municipal est favorable.

Voir si le projet est soutenu par la Communauté de Communes du Trièves, afin de connaître le coût pour chaque commune.

6. Intervention de l'association « Les Archers du Mont Aiguille »

Suite à leur demande, il est décidé :

- de renouveler la convention d'occupation du garage situé à côté de la bibliothèque, jusqu'au démarrage des travaux d'agrandissement de la bibliothèque et d'y installer un éclairage ;
- de prévoir un emplacement pour l'association dans le projet d'extension du garage communal ;
- de poursuivre l'entretien du terrain occupé par les Archers.

7. Studio / foyer de ski de fond

Il a été décidé de finir les travaux d'aménagement du studio, afin de le mettre en location.

8. Projet de création de l'Association Foncière Pastorale du Charbonnier

Objectif : maintenir l'alpage et valoriser le territoire.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mercredi 11 octobre 2017 à 20h30.